



Communiqué de presse

Montrouge, le 11 juillet 2025

Crédit Agricole S.A. va demander l'autorisation de la BCE pour franchir le seuil des 20% du capital de Banco BPM S.p.A.

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a approuvé la demande d'autorisation à la BCE pour franchir le seuil des 20% du capital de Banco BPM S.p.A.

Muni de cette autorisation, Crédit Agricole S.A qui détient actuellement 19,8% du capital de Banco BPM prévoit d'acquérir un nombre d'actions suffisant pour situer sa participation dans Banco BPM immédiatement au-dessus du seuil de 20% afin de se placer sous le régime de l'influence notable et consolider ainsi sa participation par mise en équivalence, en cohérence avec son rôle d'actionnaire de long terme et de partenaire de Banco BPM.

Crédit Agricole S.A. n'a pas l'intention d'acquérir ou d'exercer le contrôle sur Banco BPM et maintiendra sa participation sous le seuil d'offre publique obligatoire.

Contacts Presse

Alexandre Barat :	+33 6 19 73 60 28	alexandre.barat@credit-agricole-sa.fr
Mathilde Durand :	+33 6 25 94 01 98	mathilde.durand@credit-agricole-sa.fr

Relations Investisseurs

Actionnaires institutionnels :	+ 33 1 43 23 04 31	investor.relations@credit-agricole-sa.fr
Actionnaires individuels :	+ 33 800 000 777	relation@actionnaires.credit-agricole.com
Cécile Mouton :	+ 33 1 57 72 86 79	cecile.mouton@credit-agricole-sa.fr

Tous les communiqués de presse sur : www.credit-agricole.com

 [@Credit_Agricole](https://twitter.com/Credit_Agricole)  [Groupe Crédit Agricole](https://www.linkedin.com/company/groupe-credit-agricole)